

à Son Altesse Royale qui, en manifestant ses bienveillantes et gracieuses sympathies dans nombre d'occasions, a su gagner tous les cœurs, nous vous prions humblement de transmettre personnellement à Sa Majesté l'assurance de notre loyal attachement et de notre détermination de maintenir fermes et stables nos rapports avec le vaste Empire où Elle règne.

GEO. A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

CHAMBRE DES COMMUNES,  
le 23 mai, 1883.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :  
Que le Sénat acquiesce à la dite adresse de la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots "Sénat et".

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :  
Que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général exprimant le désir de lui faire part du sentiment de regret général dans le pays causé par la nouvelle que les relations officielles de Son Excellence avec le Canada doivent bientôt cesser, en remplissant le blanc par les mots "Sénat et".

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la vente des liqueurs "enivrantes et la délivrance de licences à cette fin."

(*En comité.*)

La seconde et les clauses restantes ont été lues et agréées.  
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, a proposé :  
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que la considération en soit remise jusqu'à ce que la question de juridiction relativement à l'émission des licences, soit par le parlement fédéral, soit par les législatures provinciales, ait été décidée.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—